

**Famille relationnelle en situation migratoire, autorité
paternelle et puissance publique**
**Family Relationships in the Immigrant Situation, Paternal
Authority and Public Policies**
**La familia relacional en contexto migratorio, la autoridad
paternal y los poderes públicos**

Abdelhafid Hammouche

Numéro 37, printemps 1997

Politiques du père

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005121ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005121ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hammouche, A. (1997). Famille relationnelle en situation migratoire, autorité paternelle et puissance publique. *Lien social et Politiques*, (37), 121–132.
<https://doi.org/10.7202/005121ar>

Résumé de l'article

Le questionnement sur la position des pères dans les quartiers d'habitat social, en France, émerge aujourd'hui dans un contexte marqué par un essoufflement des politiques publiques, et se décline sur le registre de l'autorité, en lien avec les problèmes de sécurité. Ce sont les conditions sociales de cette autorité et de son exercice, notamment en situation migratoire, qui sont interrogées dans cet article. La situation migratoire et l'évolution du rôle paternel qu'elle oblige se comprennent d'autant mieux que l'on considère la famille immigrée en relation avec la famille dans le pays d'origine. Sous cet angle, les politiques publiques peuvent se lire comme autant d'interventions qui participent indirectement à l'affaiblissement de la position du père avant d'offrir des possibilités de repositionnement. Celles-ci se façonnent à partir de nouveaux rapports et de nouvelles alliances entre les membres de la famille dans un cadre urbain déficitaire, où les politiques actuelles entraînent paradoxalement une privatisation de l'espace public et le risque d'un retrait du « politique ».

Famille relationnelle en situation migratoire, autorité paternelle et puissance publique

Abdelhafid Hammouche

C'est tout récemment, en France, dans l'histoire contemporaine des quartiers « dégradés », que la place des pères s'est trouvée publiquement interrogée, en référence plus ou moins explicite à l'autorité paternelle et à l'encadrement des jeunes. Cette question de la paternité pourrait être considérée comme un analyseur des modes de problématisation et un reflet des dynamiques sociales, mais aussi comme un indicateur des processus d'acculturation liés à la situation migratoire que connaissent bon nombre de familles dans ces quartiers. La question ne saurait se réduire à ce seul aspect, mais il

paraît riche d'enseignements d'approcher sous cet angle la position des pères, pour promouvoir de la sorte une analyse à partir de la famille immigrée en tenant compte des évolutions, d'une part de la famille française, d'autre part de la famille dans les pays d'origine. Cela semble d'autant plus nécessaire que l'intervention publique dans ces quartiers se traduit par une approche segmentée, notamment par des actions développées dans le cadre de la Politique de la Ville, d'abord en direction des jeunes, puis en direction des femmes, et enfin en direction des pères, sans que soit pensée globalement l'évolution de la famille en France. Celle-ci se caractérise, pour le dire schématiquement, par une économie relationnelle devenue l'élément

moteur de l'espace domestique, ce qui tend à favoriser une problématisation en termes psychologiques. Cette emprise du relationnel affecte, à notre sens, d'autant plus la famille en situation migratoire que le décalage est plus marqué entre modèle relationnel et modèle communautaire, ce qui ne peut qu'éprouver les rôles. En s'attachant à la notion de situation migratoire pour des immigrés algériens toujours en milieu urbain, mais en élargissant l'analyse pour considérer également l'évolution de la position des pères en Algérie, on accorde à l'action publique dirigée vers eux, dans les deux sociétés, une fonction d'analyseur. En effet, la Politique de la Ville peut être alors interprétée comme une action qui accompagne la mise en place de

la famille relationnelle — pour les familles françaises comme pour les primo-migrants — lorsque le cadre groupal, que constituaient le travail et les rapports de sociabilité générés par lui, fait défaut. Au contraire, en Algérie, le Code de la famille, dans lequel on peut voir aussi une véritable politique de la ville, est une tentative pour juguler la famille relationnelle et l'individuation qui lui est inhérente.

Pour situer cette question dans son contexte, nous nous interrogeons d'abord sur les transformations des modèles familiaux au cours des dernières décennies, en regardant la famille immigrée comme celle qui, plus que les autres, est confrontée à ces changements. Nous effectuerons ensuite une rapide mise en perspective historique de ces quartiers périphériques et de l'intervention publique dont ils ont bénéficié sur le registre qui nous intéresse. Nous élargirons, autant que faire se peut, l'analyse, notamment en examinant comment, en France d'une part et en Algérie d'autre part, peuvent être interprétées les différentes façons dont les pouvoirs publics se sont appuyés sur les familles pour tenter d'instaurer, ou de restaurer, si ce n'est l'ordre public, du moins un certain ordre urbain¹.

Famille relationnelle et paternité

Situation migratoire, émergence de rôles et réajustements de statuts

La famille maghrébine en situation migratoire a connu depuis la fin des années 1950 plusieurs phases d'ajustement des rôles et des statuts de ses membres. De nombreux « regroupements » (l'épouse et, éventuellement, les enfants rejoignant le père), notamment pour les Algériens, alors que les Marocains et les Tunisiens s'installent en famille quelques années plus tard, attestent le passage à une « immigration de peuplement ». Le temps d'implantation, surtout dans les années 1960, se traduit par une position en retrait des familles au sein de regroupements-quartiers (au sens d'un ensemble de familles constituant une quasi-communauté) et par l'émergence du couple en tant qu'unité socio-économique. La dyade advient et consacre une quasi-rupture avec la famille étendue alors que durant ce même temps la société française connaît une accélération des processus d'individuation, notamment avec une famille où les échanges relationnels et l'affectivité deviennent le socle de l'économie domestique. C'est lorsque les enfants arrivent à l'âge de l'adolescence, surtout à partir des années 1970, que les tensions culturelles au sein de la famille immigrée deviennent les plus fortes. Alors que les primo-migrants adoptent des traits culturels de la société française qui leur restent étrangers, les enfants s'inscrivent dans des processus de socialisation plus complexes. On pourrait dire que la famille immigrée est une famille qui se structure autour de cet âge-pivot qu'est la jeunesse : en son sein se génère et se construit au fil des années une interculturalité interne. À l'instar

de l'analyse de P. Ariès et de la place qu'il accorde au sentiment de l'enfance dans le processus de réduction de la famille à la famille nucléaire, on pourrait esquisser un parallèle qui ferait de l'émergence du couple et de ce temps intermédiaire qu'est l'adolescence des phases de restructuration de l'espace domestique (Ham-mouche, 1995a).

La centration sur l'espace familial privé

L'analyse comparative de la famille française et de la famille maghrébine en situation migratoire montre, depuis les années 1960, pour l'une comme pour l'autre, une centration sur l'espace intérieur (privé). Cette centration se manifeste par une interactivité accrue au sein de la famille nucléaire française, dont la gestion des relations affectives met à mal les rôles traditionnels. Cette économie relationnelle et ces nouveaux rapports de proximité s'imposent également aux familles immigrées, et ceci d'autant plus que, pour la plupart des migrants venus de sociétés rurales, la situation migratoire instaure une nouvelle configuration. En effet, le face-à-face innovant du couple induit une injonction relationnelle, d'abord limitée aux époux, avant de s'appliquer, avec plus ou moins de heurts et de remises en cause culturelles, aux rapports avec les enfants. Il faut parler, être « proche » et à l'écoute : au sein du couple, entre parents et enfants. Mais si la France urbaine des années 1960 se façonne à partir d'une famille française centrée sur la famille nucléaire, et donc sur la relation parents-enfants, la famille immigrée se constitue dans une déconnexion progressive de la famille étendue qui oblige les conjoints à des improvisations de rôle. Les époux primo-migrants, en effet, ne sont plus immergés dans les groupes sexuels auxquels ils

appartenaient et ne sont plus insérés dans l'organisation sociale et la division des tâches qu'engendrait la communauté villageoise dont ils sont originaires. L'échange, que favorise la nucléarisation, accentue des conflits de générations dans la famille française, alors qu'il contribue à donner une dimension plus agressive à l'interculturalité qui s'installe dans la famille immigrée. Pour les deux types de famille, les relations internes sont donc devenues le moteur de l'organisation familiale et déstabilisent les jeux de rôles et de statuts. Celui de père, celui de mère ne sont plus donnés, c'est-à-dire adossés à des normes et à des règles indiscutées, mais à construire. Chacun doit motiver ses actes, les positions ne vont plus de soi et, au sein du couple comme entre parents et enfants, le regard critique a acquis droit de cité. La nécessité d'expliquer disqualifie ceux qui ne sont pas préparés à cet exercice, ce qui est plus particulièrement le cas des pères. L'implicite qui accompagne les gestes du quotidien n'est pas toujours partagé, ce qui ne peut que multiplier les motifs de conflits. Si on le voit moins avec les aînés des familles, immigrés dans les années 1960, qui sont restés culturellement proches de leurs parents et dont l'enfance s'est souvent déroulée dans un milieu où les primo-migrants occupaient une position considérée, la classe d'âge suivante est beaucoup moins proche culturellement des parents, et du coup moins respectueuse à l'égard de traits culturels qui, moins intégrés, lui paraissent moins « naturels ». Les rapports au sein de la famille immigrée sont alors marqués par une ambivalence qui reflète les processus d'acculturation et qui complique considérablement, dans certaines familles, les rapports d'autorité. Les plus âgés, quelle que soit leur origine, n'incarnent plus des modèles à suivre mais



représentent des modes de vivre qu'il faut dépasser. Les relations de générations, comme à d'autres périodes historiques, sont marquées de tensions. Il n'est pas question seulement de jeux de pouvoir ou de gestion économique (en particulier, des héritages) limités à l'enceinte familiale. C'est bien plus largement que cette question se pose : l'âge de référence devient la « jeunesse », ce qui bouleverse la position des adultes et, en fait, de tout détenteur de mémoire. L'exposition de soi est plus risquée avec cette nouvelle règle du jeu qui valorise le regard critique et l'échange continu et, bien sûr, c'est surtout la position dominante de l'homme-père qui se trouve menacée. Pendant ce temps, en effet, la femme, d'une part, s'approprie son corps par le biais de la légalisation des moyens contraceptifs, et, d'autre part, accède à l'espace social en tant qu'actrice économique à part entière. Les anciens seconds rôles, ceux de la mère et des enfants, sont ainsi propulsés sur le devant de la scène. C'est notamment plus manifeste lors des « crises » d'adolescence qui, dans bien des cas, constituent un temps de mise à l'épreuve de toute l'économie familiale, avec justement la valorisation des relations de proximité qu'entretient plutôt la mère avec les enfants.

Cette économie du relationnel tend à éprouver le cadre familial.

L'engagement contractualisé par le mariage des deux conjoints, que l'ordinaire des jours dissimule, apparaît de nouveau — particulièrement en période de mésentente — comme un contrat qui peut être rompu. L'espace de négociation, qui vient se substituer à l'institution immuable, se niche au cœur même de la raison familiale : le divorce, tout en restant une déchirure, est plus fréquent et ouvre la perspective de nouvelles configurations (familles monoparentales, familles recomposées).

Cette centration sur l'affectif dans l'espace domestique va de pair avec un réagencement des rapports avec l'environnement social. Pour la famille française, comme pour la famille immigrée, le clivage intérieur-extérieur, famille nucléaire-groupe ou communauté d'appartenance, se redessine. Pour la famille immigrée, on l'a dit, les processus à l'œuvre vont de la perpétuation d'une logique communautaire à l'instauration d'une famille nucléaire. La famille immigrée existe d'abord, durant les premières années, comme un ensemble annexe à la communauté d'origine (et à la famille étendue) et aux côtés d'autres familles de la même région, constituant avec cet ensemble une « communauté-mosaïque » (Hammouche, 1994). L'ancrage symbolique reste le pays d'origine, et c'est bien plus tard que, avec la résolution du conflit entre parents et enfants autour de la question du retour, elle se fonde en quelque sorte comme point de départ d'une nouvelle généalogie. L'installation définitive des primo-migrants s'annonce rarement explicitement ; la relation des enfants au pays d'origine est de plus en plus problématique, et reste marquée par les difficultés de toutes sortes avec la société française. D'ailleurs, pour la plupart des primo-migrants, l'enterrement dans la ville ou le village d'origine des parents cons-

titue le dernier signe d'ancrage symbolique alors que les relations au quotidien avec l'environnement proche révèlent un autre positionnement des familles.

La « nouvelle » famille et son environnement social

Lorsque l'environnement se structure autour du travail, celui-ci génère des espaces de sociabilité et autant de médiations (les rapports de complémentarité dans l'organisation de la production au sein de l'entreprise, par exemple, forgent des liens qui transcendent souvent les appartenances ethniques). L'absence de perspectives qu'entraîne le développement du chômage rend d'autant plus malaisée la perception de l'identité du quartier et de la fonction même de la famille. De manifeste, le rôle du père devient problématique lorsqu'il n'est plus le pivot entre la famille et son environnement et que le travail, comme principe directeur de la sociabilité, n'imprime plus ses contraintes. L'habitat n'apparaît plus que comme un lieu de repli, sans véritable structuration des relations entre habitants.

Si la famille offre alors le dernier refuge, elle constitue également un lieu de fixation et de tensions (prolongement de la cohabitation ou surinvestissement affectif dans certaines familles). Dans ce contexte, pour les familles immigrées, la réduction à la famille

nucléaire distingue encore plus fortement les primo-migrants et leurs enfants. Les premiers réaménagent leur arrière-plan relationnel, celui qui est constitué par la parenté au pays, alors que les seconds ignorent, au sens pratique, tous ces rapports, et donc ce qui fonde le pouvoir du père dans un système patrilignager. Pour eux, l'origine est située dans la parentèle visible, celle de France, et peut-être même réduite aux parents et à la fratrie. Cela explique en partie ce qui est présenté souvent comme un surinvestissement affectif, notamment concernant la mère, avec laquelle se gèrent justement ces relations de proximité. Dans les situations les plus problématiques, cela se traduit également par des difficultés à façonner un « nous » autant sur le registre d'une identité familiale que sur celui d'une identité plus large (quartier, association).

L'évocation d'une position traditionnelle d'autorité des pères ignore aussi bien souvent les conditions qui permettaient une forme de prééminence de l'homme-père, et parfois y obligeaient : la famille étendue et la vie communautaire villageoise au Maghreb, pour les Algériens, ou la vie de quartier encadrée par l'employeur des pères, Français et primo-migrants, constituaient des cadres aujourd'hui dépassés ou en voie de l'être. Cela ne fait que souligner l'écart entre le cadre d'origine et la situation contemporaine, qui découle autant de la situation migratoire que du changement de fonction des quartiers populaires et de leur sociabilité.

L'histoire de ces quartiers est marquée par des évolutions sensibles dans le domaine de l'habitat, de l'emploi et des processus d'acculturation liés à la situation migratoire. L'accumulation des difficultés a suscité de nouvelles formes d'intervention pour les « redynamiser », avec en particulier des actions en direction de diverses

catégories de population (jeunes, femmes, pères). Mais, outre la conjoncture sociale, c'est le cadre urbain, en tant que tel, qui oblige, comme on le voit aussi en Algérie, à des réajustements qui témoignent d'un changement de cadre et d'une autre gestion de l'autorité.

Des territoires désordonnés

Une histoire récente : des ZUP aux banlieues

Depuis les années 1970, les dégradations physiques (bâti) et sociales (délinquances, logements vacants, relations intergénérationnelles ou interethniques tendues) se sont multipliées dans les quartiers d'habitat social en France. Ces quartiers, souvent des ZUP (zones à urbaniser en priorité), conçus initialement pour répondre à la crise du logement des années 1950, dans un contexte de croissance économique et d'urbanisation accélérée, ont accueilli au fil des années de plus en plus de populations dites défavorisées. Après avoir représenté l'expression du confort et un lieu où on imaginait les croisements sociaux harmonieux, ils ont bien vite témoigné des processus de mobilité différenciée entre les catégories de populations (Chamboredon et Lemaire, 1970). Les habitants de ces quartiers, en effet, ne connaissent pas les mêmes trajectoires résidentielles : ils n'ont pas, auparavant, tous vécu dans les mêmes types d'habitat et, surtout, se distinguent par leurs aspirations, notamment à un habitat individuel, ce qui rejaillit sur leur mode d'implication dans la vie sociale. Ces rapports différents à l'habitat, associés à différents positionnements sociaux (ouvriers, agents de maîtrise...), conditionnent les jeux de sociabilité. La proximité spatiale n'abolit pas les distances sociales, que les uns et les autres s'évertuent au contraire à souligner par la gestion des rapports de voisinage (par

l'empressement ou, au contraire, la réticence à s'inviter, par exemple), et que la mobilité ou la captivité résidentielles rappellent.

Durant les années 1970, le nombre des immigrés a fortement augmenté dans ces quartiers : la proportion des étrangers au sein du patrimoine HLM (habitations à loyer modéré) est passée entre 1968 et 1975 de 4,4 pour cent à 9,2 pour cent (Bachmann et Leguennec, 1996 : 320). Une telle évolution a accentué les difficultés d'intégration, d'une part en compliquant les relations entre les groupes (autant d'âge qu'ethniques), d'autre part en modifiant la sociabilité de ces territoires. L'accroissement du chômage a par ailleurs transformé des quartiers-ressources (en relation avec les industries qui donnaient sens à l'arrivée puis à l'intégration des populations — françaises et étrangères — par le biais du travail, agissant comme espace de médiation à toutes les différences) en territoires-stigmates (Hammouche, 1996). Cette situation a suscité de nouvelles méthodes d'intervention de la puissance publique. En effet, c'est dans un tel cadre que la Politique de la Ville a pris forme au fil des procédures qui se sont succédé à partir de 1977², et où d'aucuns ont vu un changement de rôle de l'État tendant à le cantonner dans une fonction d'animateur (Donzelot et Estèbe, 1994).

La crise de ces quartiers « du bout de la ville » a suscité de multiples interprétations du rôle de leur mise à distance, spatiale, sociale, et quasiment historique. On évoque les « banlieues » ou les « quartiers sensibles » pour dire un désordre social et une sorte de déconnexion entre cette partie de la société, associée au XIX^e siècle et à un ordre industriel en voie de disparition, et la société globale, présentée implicitement comme résolument orientée dans le sens d'une modernisation permanente. Le désordre

en question apparaît multiforme et génère nombre d'analyses (Dubet, 1987 ; Bachmann et Leguennec, 1996) et autant d'appels. En direction de l'État, en premier lieu, que certains souhaitent plus « présent », mais aussi en direction de toute la classe politique, qui est autant dénoncée qu'appelée à la rescousse.

En fait, divers acteurs ont été plus ou moins explicitement mis en cause pour leurs actions dans ces territoires et, parfois, au-delà. Ce fut le cas des bailleurs sociaux, accusés de mauvaise gestion, notamment en matière de peuplement et d'effets de concentration de familles considérées difficiles (« lourdes ») ou de populations immigrées. Les travailleurs sociaux n'ont pas échappé à la critique, particulièrement pour ce qui concerne leurs méthodes d'intervention, trop psychologisantes (axées essentiellement sur la dimension individuelle) et insuffisamment partenariales selon leurs contempteurs (Ion, 1990). Les élus et leur technocratie (services municipaux, par exemple, ou associations para-municipales) ont souvent été considérés comme « trop éloignés des réalités de terrain ». La police et, en fait, tout ce qui concourt à l'ordre public et détient à ce titre une parcelle d'autorité, comme les gardiens d'immeuble, cristallisent les tensions et, parfois, les rejets. Les acteurs publics, du logeur au policier, sont ainsi, depuis les années 1970, mis sur la sellette, alors que ce qui relève du registre privé (au sens de ce qui se passe au sein de la famille) n'a été que peu ou très pudiquement invoqué.

Agir sur la famille par ses membres : les jeunes, les femmes et les pères

La famille a donc été épargnée de la vindicte des opérateurs, du moins publiquement, pendant les

années 1970-1980. Elle était l'instance qui devait bénéficier des aides de toutes sortes et « d'accompagnement social », tout comme, plus généralement, était valorisé l'habitant de ces quartiers, dont l'implication dans les opérations dites de développement social était considérée comme une exigence méthodologique³. On désignait certes parfois des « familles déviantes », et si les familles maghrébines dont les enfants étaient délinquants apparaissaient alors caractérisées par « la violence entre leurs membres », les familles françaises « en difficultés sociales identiques » semblaient victimes « d'une déstructuration psychologique plus forte »⁴.

Après avoir été surtout centrés sur des « solutions » envisagées en termes de « recherche de logement adapté » ou de trajectoire résidentielle, les discours sur les quartiers les plus stigmatisés sont devenus plus nettement alarmistes en matière familiale, s'inquiétant du devenir des enfants « de moins de dix ans [...] laissés au bas des immeubles jusqu'à point d'heure »⁵. Il est vrai que le scepticisme tend à gagner certains opérateurs, et que, en dernier ressort, lorsque les registres économiques et sociaux sont épuisés comme point d'appui des discours, le questionnement se porte plus aisément sur l'espace privé. Il n'empêche que, dès la fin des années 1980, les parents sont montrés du doigt et mis en accusation. Ils sont considérés « mauvais relais », n'assumant pas leur fonction de garants du cadre familial et d'éducateurs. Avant les parents, d'autres catégories avaient été sujets de questionnement et d'intervention : les jeunes, bien sûr, et les femmes. Mais ils l'avaient été en tant que catégories d'âge et de sexe, bien plus qu'en tant qu'acteurs familiaux.

Les jeunes ont d'abord focalisé l'attention, structurellement est-on tenté de dire, dans ces quartiers, en ce que ce sont eux qui y occupent le plus souvent le devant de la scène, dans l'espace comme dans les médias. Pour eux, ce sont tour à tour les aspects socio-économiques, psychologiques, sociologiques qui ont été mis en avant (difficultés d'insertion, problèmes de qualification et de formation, processus de dégradation de la vie sociale et délinquance...). Les femmes, quant à elles, notamment lorsqu'il s'agit d'immigrées, ont suscité un autre type de discours, plus axé sur leur « émancipation ». Le titre d'un colloque organisé début 1995 — « Stratégies de femmes pour l'intégration⁶ » — indique l'orientation donnée aux actions dont elles bénéficient et qui se sont traduites depuis les années 1980 par la création dans les quartiers de groupes de toutes sortes destinés à favoriser les rencontres, les formations, les sorties. Au début des années 1980, dans bien des quartiers, les femmes constituent ainsi un point d'appui pour des actions socio-éducatives, et les travailleurs sociaux les considèrent comme des alliées potentielles, soulignant, à leur propos, la dimension « immigration de peuplement » (au sens d'une sédentarisation acceptée) quand, dans le même temps, les hommes incarnent l'immigration économique, posée comme temporaire. Avec elles,

mais déjà convoquées en tant que mères, a été ensuite mis en avant leur rôle dans la scolarité de leurs enfants et, par ce souci de l'avenir, elles ont souvent été présentées comme agents de changement (Barou, 1994). Ce qui n'empêche pas que, par ailleurs, elles puissent être désignées comme « gardiennes de la tradition » (Zerhaoui, 1977), à cause notamment de leur rôle subtil dans les processus d'acculturation concernant primo-migrantes et filles d'immigrés (Hammouche, 1991, 1995b). On remarquera que, dans les années 1980, s'il peut être question du rôle de la femme-mère, celui de la femme-épouse n'est que très rarement évoqué : l'homme-mari, en tant qu'il est le garant de la tradition, demeure implicitement celui vis-à-vis duquel il faut se « libérer » ou, ce qui revient au même, celui qu'il convient de « neutraliser ». Les enfants, dans la sphère domestique, n'ont pas, quant à eux, ces prudences de langage à l'égard de l'homme-père ; ils le désignent franchement comme point de résistance. Le propos peut être violent ou, plus souvent, de commisération et implique parfois le couple parental : « ce sont de vrais enfants » dit une jeune fille parlant de ses parents pour qualifier leur attitude lorsque, selon elle, ils doivent faire face à « des choses qui les dépassent [...] alors là ils savent plus où donner de la tête ; ils ont peur de tout » (Sayad, 1991 : 215). Mais la tension avec le père est plus forte, parce qu'il est celui qu'il faut « contourner », parce qu'« il ne comprend pas » : comme tous les anciens, il est « soudé⁷ ». Même affaibli, ce qui n'est pas toujours le cas, il reste celui qui incarne l'ordre ancien, cet ordre qui cantonnait épouses et enfants, sinon dans le silence, du moins en position réservée.

Les travailleurs sociaux, tout à leurs actions visant l'émancipation

des femmes et leur implication éducative, ignorent la plupart du temps les processus complexes d'acculturation produits par la situation migratoire et qui se traduisent par des réaménagements de rôles, par l'évolution des formes d'adolescence et la révolution domestique imposée parfois par les alliances, plus ou moins conjoncturelles, entre mère et enfants (Hammouche, 1994 : 158-160). Ils constatent souvent une « absence du père », plus fréquente, selon eux, « dans les familles immigrées que dans les familles françaises »⁸. Lorsque les difficultés s'amplifient, apparaît alors en creux, dans leur discours, l'insuffisance des actions en direction des femmes-mères : « elles aussi baissent souvent les bras [...] car elles sont débordées et, parfois, sont elles-mêmes déracinées » (cité par Lepage, 1996). Le propos devient parfois nostalgique, qui revient à reconstruire comme une quasi-aura du père : « Dans les familles maghrébines ou turques, c'était quand même une exception que le père soit largué par les gosses, ils avaient quand même la mainmise sur les enfants [...] maintenant c'est le gosse qui commande tout, et qui fait ce qu'il veut » (cité par Debarbieux, 1996). Certains en concluent à l'impossible autorité sur les enfants de migrants, car : « Avant, les mômes craignaient encore leurs parents, maintenant même des pères maghrébins n'ont plus aucune loi sur leurs enfants. Comment voulez-vous que nous, Français ou femme, on ait un impact sur des mômes pour qui le père n'a aucune importance ? » (*ibid.*).

Urbanisation et processus d'acculturation : l'évolution de la position des pères dans le pays d'origine

Les processus d'acculturation propres à la situation migratoire se comprennent d'autant mieux qu'on

les resitue dans les dynamiques qui caractérisent les sociétés d'origine. Ainsi, on a parlé pour l'Algérie de « déculturation » en mettant en relation processus d'acculturation et contexte colonial (Bourdieu et Sayad, 1964). C'est dire que certaines mutations, notamment pour l'organisation de la parenté, sont en germe avant même l'émigration (Souad, 1991). L'exode, évidemment, accélère et rend plus manifestes les changements sociaux au sein de la communauté villageoise. Mais leur ampleur et les tensions qui en découlent seront relativement moindres dans le cadre de l'émigration intérieure, et beaucoup plus fortes dans celui de l'émigration internationale. Dans ce dernier cas, le maintien de la famille étendue, avec tous les fils, leurs épouses et leurs enfants, résiste difficilement aux tentations d'autonomie des couples, même si la proximité spatiale et divers aménagements permettent de perpétuer les relations au quotidien.

Pour les pères immigrés, l'évolution de rôle se joue donc également « ailleurs », c'est-à-dire dans le pays d'origine, et se vérifie en partie lors de leurs séjours estivaux. La situation, en Algérie, est tout autre, mais manifeste également des modifications sensibles dans les relations entre générations. Il est vrai que les conflits d'ordre politique et idéologique, la crise socio-économique et les difficultés de tous ordres que connaît ce pays font écran à une réflexion portant sur l'urbanisation et ses effets. Nombre de petites villes, en effet, ont, depuis les années 1960 accueilli les ruraux d'alentour mais aussi ceux qui sont partis en France et qui, pour de courts séjours ou un retour qu'ils espèrent définitif, y ont cherché un lieu de nouvelle implantation peu éloigné de leur village d'origine. Dans ces villes en forte croissance démographique, les groupes parfois reconstitués

comme dans les villages d'origine ou, plus fréquemment, les familles quelque peu isolées se préservent de trop de contacts étrangers. Dans les rues où les hommes se regroupent le soir venu, le passage d'un inconnu est presque toujours accompagné des traditionnelles salutations. La présence d'enfants et d'adolescents à peu de distance — et parfois une relative agressivité — indiquent pourtant quelques changements dans le rapport entre les âges, changements qui affectent le groupe lui-même. Les uns et les autres de ces hommes « déracinés » n'adoptent pas, en effet, selon leur âge et leur statut social, les mêmes positions sur des sujets sensibles (le travail féminin par exemple) et expriment leurs divergences, tout en respectant, certes, un certain protocole. Mais, surtout, ils réagissent différemment aux petites transgressions que les adolescents multiplient, à côté d'eux. Une bonne partie du groupe des plus âgés tend à ignorer les jeux et les altercations physiques et, le plus souvent, verbales entre ces jeunes. Ce type d'échanges, ponctué d'insultes et de mots grossiers, met à mal les règles sur lesquelles se fonde le respect entre générations. Les plus âgés ne savent comment réagir : rétablir l'ordre et donc les distances (dans l'espace et par les comportements) oblige à expliciter ou rappeler ce qui à leur sens va de soi, en rupture avec les attitudes traditionnelles, basées sur des références implicites. Quelques-uns, ponctuellement, interviennent auprès des jeunes, plus ou moins brutalement, pour les obliger à s'écarter. Les hommes moins âgés adoptent à leur égard des positions d'emblée plus agressives : à la moindre incartade, parfois même préventivement, ils les interpellent rudement pour les faire partir.

Les pères, en Algérie ou primo-migrants en situation migratoire, ne connaissent certes pas tous les

mêmes difficultés, notamment en tant que « garants » des traditions. On verra, par exemple, des pères, en Algérie, entretenir des relations de complicité avec les enfants. On verra même certains primo-migrants ayant vécu des années en France et ayant connu un épisode souvent délicat lors de leur retour au pays et au sein de la famille, entretenir de telles relations. Dans les deux pays, il n'est pas rare que ce soit l'épouse, contrairement à l'image répandue, qui adopte une attitude vigilante et pointilleuse pour contrôler les conduites. Évoquant la solidarité qui « s'effiloche » autour d'elle, une jeune femme — enfant d'immigré mariée en Algérie en 1985 — distingue sa famille pour sa cohésion et rappelle les rôles parentaux qui ont permis cette unité : « Mais ce que je peux dire, c'est que, moi, j'ai une mère à principes, qui sait ce qu'elle veut et qui l'impose. Mon père est plus souple, il discute plus des choses, il participe à nos activités sportives [...] Mon père et ma mère sont très différents et très complémentaires » (Chaouite, 1996).

En Algérie, la loi au service de la famille étendue

En Algérie, c'est par le recours à une loi qui vise la famille que la puissance publique tente de reconstruire un nouvel espace public. Adopté le 24 juin 1984, le Code de la famille⁹ fut à maintes reprises contesté avant son adoption (des manifestations de femmes s'étaient produites à maintes reprises depuis 1963 contre cette codification des relations familiales) comme après, ainsi que ce fut le cas lors de la Rencontre nationale des femmes organisée le 30 novembre et le 1er décembre 1989. Malgré cette opposition, le gouvernement algérien a donc légiféré en la matière et tenté de la sorte de figer ce qui apparaissait en évolution. Tirailée entre un mouvement de modernisation et

une affirmation islamique, la volonté politique affichée n'était toutefois pas dénuée d'ambivalence (Nouschi, 1995). Les multiples résistances, les hésitations du gouvernement algérien indiquent d'ailleurs la sensibilité du sujet. Mais, si sa gestation fut longue, le Code, au final, préserve la structure patrilignagère, la prééminence de l'homme et l'autorité du père (Vandevelde, 1985). Le droit patrilignager y est même plus affirmé que dans la législation marocaine ou tunisienne (Lacoste-Dujardin, 1985 : 197).

Si, prenant quelque distance à l'égard des alliances conçues dans le cadre de stratégies matrimoniales traditionnelles, le Code affirme que l'un des buts du mariage est « de fonder une famille basée sur l'affection, la mansuétude et l'entraide », il affirme également que celui-ci doit « préserver les liens de la famille » (art. 4). Il est même prescrit aux conjoints de « sauvegarder les liens de parenté et les bonnes relations avec les parents et les proches » (art. 36). La mise sous tutelle de la femme est par ailleurs confirmée : « La conclusion du mariage pour la femme incombe à son tuteur matrimonial qui est soit son père, soit l'un de ses proches parents. Le juge est le tuteur matrimonial de la personne qui n'en a pas. » (art. 11). Plus loin, l'obéissance à l'époux est clairement énoncée : « L'épouse est tenue

de : 1° obéir à son mari et de lui accorder des égards en sa qualité de chef de famille » (art. 39). La possibilité de travailler en dehors du domicile conjugal pour la femme est d'ailleurs laissée à la discrétion du mari¹⁰.

Les vingt ans de gestation de ce code témoignent des fermes résistances auxquelles son adoption s'est heurtée et de louvoiements entre un respect des rapports traditionnels et des timides avancées pour structurer autrement la vie sociale, comme, par exemple, avec l'accès des femmes au travail. Mais, à l'instar de ce qui se produisait avec la djemâa (assemblée, instance politique de la communauté villageoise qui réunit les hommes pour statuer sur les questions touchant à la vie sociale), le droit a été finalement mobilisé pour conforter les rapports de force favorables à l'homme en général. L'acte du politique relève d'une illusion sociologique : celle d'organiser une perpétuation des rapports domestiques, et plus généralement de maîtriser les évolutions dans ce domaine. Mais, si l'enjeu en est certes le fait familial, il en est également, et même surtout est-on tenté de dire, la définition de la fonction du politique dans la délimitation du privé. À certains égards, les revendications de redéfinition du cadre politique posées par les « islamistes » poussent à l'extrême cette tension : pour eux, il n'existe pas de sphère pouvant échapper à la codification, et, en ce sens, le privé, en tant qu'espace d'intimité et, éventuellement, de négociation de rôle, ne saurait être.

Famille et société

Jusqu'à récemment, on pouvait avancer que l'espace public — même différemment défini, dans les faits, au Nord et au Sud — constituait le point d'appui de l'autorité paternelle dans les sociétés méditerranéennes. Les sociétés françaises

et algérienne, à bien des égards, se différencient, mais dans les deux cas le père était le détenteur de l'autorité et contrôlait l'accès à l'espace public. Aujourd'hui, dans les deux sociétés, cette autorité semble ébranlée dans ses fondements : au Sud, la diminution de la prégnance de la famille étendue (patrilinéaire) va de pair avec une évolution marquée du statut des femmes ; au Nord, dans la famille relationnelle, où l'individu prime, le statut paternel se ressent du repositionnement de la mère, de l'importance prise par le couple, et de la perte d'une position de passage obligé pour l'accès à l'espace public. Ces changements rejaillissent sur la gestion de l'autorité, qui est de moins en moins « héritée » mais à forger et à confirmer, continûment en raison. Son exercice devient beaucoup plus périlleux pour les pères contemporains, et si les conflits apparaissent moins spectaculaires dans les familles algériennes, en Algérie, ou françaises, en France, il en va autrement avec les familles immigrées, tiraillées entre deux conceptions culturelles. Cette position d'entre-deux amplifie ce qui traverse, plus ou moins souterrainement, l'économie relationnelle au sein de la famille, lorsque celle-ci est au service d'une logique individuelle et lorsque l'encadrement social vient à connaître de sensibles modifications. Les spécificités de la famille française et de la famille algérienne demeurent, évidemment, et s'expriment, y compris dans les modalités de la « crise », mais la famille immigrée se révèle un indicateur qui éclaire dans un jeu de miroir les évolutions, parfois communes, de l'une et de l'autre.

C'est dans les espaces urbains périphériques — qui émergent en Algérie suite à l'exode rural de l'après-indépendance, et en France suite à l'urbanisation des années 1960 — que se manifestent, à notre

sens, les prémices d'une mutation de la conception et de la gestion de l'autorité. Les rapports entre générations se ressentent d'un changement de cadre, qui n'est pas seulement morphologique, avec des territoires quasiment vierges de mémoire pour les migrants, mais où, aussi, la présence massive des jeunes rend plus sensible la déconsidération de l'autorité des adultes. En Algérie, les conflits relationnels — tels que le moindre respect à l'endroit des aînés — restent relativement discrets. En France, dans des banlieues souvent désertées par toute autre activité que celle de l'habitat, les évolutions sont plus brutales. Mais, au Sud comme au Nord, il y a une sorte d'inversion : les jeunes deviennent les pôles structurants de l'ordre social et spatial (la position des groupes dans l'espace), et détiennent la mémoire de ces nouveaux lieux, alors que les pères ne peuvent guère transmettre un passé « d'ici ». La différence, toutefois, est toujours perceptible : au Sud, les jeunes évitent, autant que faire se peut, les plus âgés ; au Nord, les adultes évitent les jeunes quand l'action publique est mobilisée, au travers de la Politique de la Ville, pour essayer de les encadrer.

Mais l'action publique peut favoriser un réinvestissement des pères au travers d'actions comme celles qui sont générées par la Politique de la Ville et qui constituent des opportunités pour instaurer de nouvelles relations.

L'action publique comme médiation entre espace privé et espace public

Redonner la parole aux pères

Lorsque la sécurité devient un enjeu déterminant, prévenir la délinquance passe, pour bon nombre d'intervenants professionnels et institutionnels de ces quartiers, par une nécessaire action en direction des familles. La famille,

en effet, est présentée alors comme l'instance où se fomentent les déviances des enfants et leur irrespect des adultes. L'éducation donnée et l'absence d'autorité, ou, au contraire, l'autoritarisme, et plus globalement la relation parents-enfants, sont invoqués comme autant de facteurs qui conditionnent négativement la vie sociale du quartier. Dans les cas extrêmes, il est fait référence aux familles « lourdes » et aux relations de complicité qui se tissent autour de divers délits.

Un bimestriel (Villes et Quartiers Rhône-Alpes, 1996), qui se présente comme « Le journal des partenaires du développement social urbain », titre ainsi, en 1996, un de ses numéros : « Familles cherchent pères ». L'article qui constitue le cœur du dossier débute par une citation : « Dans les milieux très pauvres, la famille est le premier lieu d'identité sociale : elle donne à ses membres un nom, leur confère une appartenance au quartier ou au village, à la ville, à la nation. Et ceci même si la société souvent ne les regarde pas, leur refusant toute existence¹¹ ». Dès les premières lignes de l'article, la référence à la famille introduit la question des pères, et de la fonction sociale de la paternité.

C'est dans ce contexte que l'appel aux pères, au travers de diverses actions comme les « groupes de parole », prend sens : « l'enjeu actuel est que les pères retrouvent leur place » dit ainsi un responsable associatif. Divers groupes de ce type sont nés récemment dans le même esprit : à Bourgoin-Jallieu, par exemple, à l'initiative de la Mutualité de l'Isère et du service d'hygiène et de santé de la ville et dans le but de prévenir la toxicomanie, ou à Nantes, où le groupe s'est constitué en association culturelle avec l'aide d'éducateurs de rue qui escomptent des retombées de leurs relations

avec les pères auprès des adolescents. Ils estiment en effet que les relations souvent agressives entre jeunes et adultes, la crise de l'emploi et une vie sociale « dégradée » forgent un cadre qui perturbe considérablement l'exercice social de la paternité, déjà mis à mal par l'émigration ; un des pères interrogés donne ainsi la raison d'être de ces groupes : « Quand nous étions petits, nous n'avions pas la parole. Ici, on a donné la parole à nos enfants et nous, nous ne l'avons plus » (Lepage, 1996). Ces groupes d'expression illustrent une tentative de repositionnement qui peut également se jouer par le biais des enfants, occupant par exemple des positions d'intermédiaires, ou à partir de dispositifs nouveaux conçus dans le cadre de la Politique de la Ville.

L'intervention publique : proximité et alliance

Les fils ou, plus rarement, les filles d'immigrés, impliqués à des titres divers dans les dispositifs de la Politique de la Ville — en tant que professionnels (animateurs par exemple) ou bénévoles dans les associations — doivent, avec leur nouveau rôle, ajuster leurs relations familiales. Dans certains cas, des oppositions fortes voire violentes entre les pères et leurs enfants adolescents peuvent avoir lieu. Ce n'est que plus tard, tenu d'adopter des positions d'interface entre diverses catégories de populations (françaises, immigrées, jeunes...), que le fils assagi se verra amené à réhabiliter des attitudes ou des propos qu'il a parfois lui-même combattus. Le père pourra alors se voir restauré dans ses capacités psychologiques par un discours qui pourra aller jusqu'à valoriser l'acte même d'émigration (« tu l'aurais fait toi, venir dans un pays où tu connais rien, l'inconnu ? »). Cette inversion, qui pose le fils — et non plus le

père — comme pôle structurant, permet des apaisements. Le père est certes en retrait symboliquement, mais il bénéficie, d'une part, d'une amélioration sensible de la relation avec son enfant et, d'autre part, de l'appui de ce dernier pour l'éducation des enfants suivants.

La restauration d'une position « honorable » peut passer par l'implication professionnelle ou militante des pères eux-mêmes, comme on le note dans l'exemple suivant. Dans un quartier de la région lyonnaise, au début des années 1990, la tension se focalise particulièrement sur une tour d'habitation où la situation se dégrade au point que la moitié de l'immeuble se vide de ses locataires. C'est en grande partie le recrutement d'un nouveau surveillant qui va freiner ce processus de dégradation. Ce recrutement s'inscrit dans la mise en œuvre, par un des bailleurs sociaux du quartier, d'une « gestion de proximité » dont la visée est de favoriser la relation aux locataires et de promouvoir leur implication dans la vie sociale au titre du « développement social », notion centrale de la Politique de la Ville. Ce type de gestion impose de rechercher de nouveaux profils de professionnels définis essentiellement à partir de leurs capacités relationnelles et de « médiation ». Pour ce surveillant, sa connaissance des jeunes et sa notoriété, en tant qu'adulte d'un

certain âge auréolé d'un prestige dû à son passé durant la guerre d'Algérie (mais aussi en tant que père de garçons craints sur le quartier), facilitent la « reprise en main ». Mais ce patrimoine symbolique ne suffit pas ; encore faut-il savoir en faire un usage tactique : ce qu'il fera en ajustant ses interventions en fonction de ce qu'il a su repérer de la présence des jeunes et en jouant du respect qui lui est dû pour imposer un retrait des allées dont il a la responsabilité. D'avantage même, il s'oblige à un service nocturne et nettoie certaines allées entre minuit et deux heures du matin. Cela induit une redistribution des usages spatiaux (pour les groupes de jeunes et entre les différentes tours) entre paliers réservés à la consommation (de bière...), ceux dont la fonction tient de l'échange (trafic de drogues) et ceux de passage, mais l'affaire est gérée, si l'on peut dire, par le seul gardien. La société propriétaire qui l'emploie s'en arrange. Des locataires parlent du gardien comme d'une « ceinture de sécurité » qui les protège des jeunes et, évoquant l'incendie d'une moto qui a eu lieu dans le hall d'entrée peu de temps après cette reprise en main, en parlent comme d'un « affront » fait au surveillant. Cette situation reflète parfaitement les processus de repli des locataires et leur dépendance à l'égard du gardien.

Même si les modalités pratiques pour donner consistance à une nouvelle position diffèrent selon les lieux et les conjonctures, il s'avère que, lorsque le rôle du père est ébranlé par rapport à la présentation traditionnelle qui en est faite, après une phase d'affrontements ou de retrait, les repositionnements se façonnent à partir d'alliances nouvelles au sens où le père bénéficie de l'appui de ceux qui lui étaient traditionnellement soumis. L'épouse acquiert une position stratégique qui peut profiter à l'époux

si celui-ci accepte quelques aménagements. La relation aux enfants est originale — par opposition aux attitudes traditionnelles — surtout lorsqu'il s'agit des filles, car avec les garçons les rapports se modifiaient traditionnellement à l'âge où ils se mariaient. Mais malgré cette nuance, là aussi le père s'inscrit dans un compromis : il accepte d'être dépassé (par exemple en ce qui concerne les études) à la condition que les comportements en sa présence soient respectueux des règles considérées comme essentielles.

Pour les pères français, l'implication dans la vie sociale, notamment par le biais associatif, offre une opportunité pour construire une position valorisante ; dans la plupart des cas, celle-ci se structure également à partir d'une fonction d'interface. Leurs capacités d'écoute et de « compréhension » seront valorisées, sans que soit totalement évacuée la question de l'ethnicité, qui peut, au gré des crises et des difficultés, comme on le voit dans les clubs sportifs, réapparaître et compliquer leur positionnement ou leurs relations avec l'environnement (y compris institutionnel).

Certains réajustements de statuts se cantonnent donc à l'espace privé, mais dans beaucoup de situations ils concernent toute la vie sociale du quartier. Dans ce contexte, les interventions au titre de la Politique de la Ville — les réhabilitations des logements, les divers soutiens (à la scolarité, aux femmes...), les « médiations » (sociales, interculturelles), la multiplication des animations de loisirs, l'élaboration et la gestion de supports de communication (journaux de quartier...) — constituent de fait une conjoncture particulière avec des dispositifs, des opportunités d'activité ou d'emploi, des possibilités de valorisation des connaissances spécifiques au site ou aux groupes ethniques. Elles peuvent

constituer pour les plus âgés des occasions d'apprendre à conjuguer position de garant et capacités d'explicitation.

Elles affectent les modes d'engagement dans l'espace public, et pas seulement pour les pères mais aussi pour tous les détenteurs d'une délégation d'autorité, comme les enseignants, les policiers, les gardiens d'immeubles, les travailleurs sociaux. Tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, que ce soit pour transmettre quelque savoir, ou pour combattre les processus dits d'exclusion ou maintenir l'ordre, ne pouvaient le faire qu'en s'adossant à un ordre existant. Ces détenteurs d'autorité, dans l'espace privé ou public, ne sont plus abrités par cet ordre qui leur conférerait un statut qui ne fait plus écran, ni rempart. L'acquisition d'un statut et sa perpétuation, et non plus sa seule gestion, imposent aujourd'hui une personnalisation : le face-à-face implique nécessairement les personnes et non plus des rôles. Dans les quartiers, les contacts personnels deviennent les préludes de la relation institutionnelle, qui, dans les cas extrêmes, l'autorisent ou au contraire l'interdisent. Chacun est convoqué à la mesure de ses talents relationnels et chacun, pourrait-on dire, est porteur au sens quasi physique de l'ordre républicain qu'il contribue à rappeler ou à écarter. Le cadre politique, au sens de la loi et des règles qui régissent l'espace public, est défaillant à un point tel que c'est aux personnes privées qu'il appartient de le reconstruire. Il n'y a plus que des personnes pour être garantes de la civilité.

Conclusion : espace urbain et espace public

On peut penser, à entendre les problématisations concernant les « quartiers », que l'intervention publique investit de plus en plus le registre familial et tend à se définir

en termes « d'accompagnement ». Ces territoires dits sensibles en deviennent un terrain d'illustration : l'action publique promeut les médiations de toutes sortes et valorise la dimension psychologique au détriment d'un traitement politique et économique. Les intervenants y tendent par exemple à définir leurs actions en appréhendant les dynamiques sociales sous l'angle de l'interculturalité et des difficultés de voisinage. Le traitement se conçoit essentiellement pour résoudre des difficultés d'ordre relationnel, au risque d'enclaver encore plus les territoires concernés. Les interventions ne se limitent pas aux seules « affaires de familles », elles se répercutent, nous semble-t-il, sur la conception de la politique. Ainsi de cette « politique des pères », qui revient de fait à une privatisation de l'espace public, donné comme prolongement de l'espace privé. Les dits quartiers où sont mises en œuvre ces politiques, déjà éloignés et enclavés, risquent bien d'en devenir encore plus « privés » quand leur devenir, loin d'être l'objet de la puissance publique, se trouve renvoyé à l'action et à l'autorité des pères.

Il est manifeste que, tant dans les petites villes algériennes submergées par l'exode rural que dans les « cités » françaises à la périphérie des grandes villes, l'espace public est en déficit : soit les codes traditionnels de comportement ne peuvent plus y avoir cours, soit, dans certains cas, l'État de droit lui-même est mis en défaut. Ainsi, au-delà de la question de l'ébranlement des rôles et des statuts sociaux par le changement social global, se pose une question spécifique, celle du genre d'urbanité ou de « civilité » que de tels territoires autorisent. En Algérie, les réseaux de parenté de bon nombre de villes moyennes permettent que des quartiers urbains fonctionnent peu ou prou comme des relais entre la

communauté villageoise et « l'espace public » (au sens politique du mot) de la grande ville. Mais l'adoption du Code de la famille peut y être interprétée comme une tentative d'arrêter le mouvement en cours en freinant l'évolution du statut de la femme et en confortant la position de l'homme. En France, et à l'inverse pourrait-on dire, la « captivité sociale » et le caractère unidimensionnel de quartiers réduits à leur fonction d'habitat ne suscitent-ils pas une « Politique de la Ville » qui, contrairement à ce que son nom indique, pourrait bien dégénérer dans la seule gestion des populations, quand, avec ce dernier avatar de la politique en direction des pères, la famille apparaît comme le seul niveau possible de la restructuration sociale ? Qui contribuerait donc, loin d'ouvrir ces quartiers sur l'espace public urbain, à les enfermer encore davantage, eux et les populations qui y résident, dans leur statut d'exception.

Abdelhafid Hammouche
CRESAL
Universités de St-Étienne
et de Lyon II
URA 899 du CNRS

Notes

¹ Je remercie André Micoud pour sa lecture attentive et pour ses conseils, sans lesquels ce texte n'aurait pas été possible. Bien entendu, je suis seul responsable de ces lignes.

² Habitat et vie sociale (HVS) en 1977, puis Contrat famille (1980), Développement social des quartiers (DSQ, 1981), et enfin Contrat de ville (1994). Ce sont autant de procédures qui encadrent l'ensemble des interventions sur des territoires reconnus « sensibles » et qui — par la méthodologie préconisée par les pouvoirs publics et les financements — obligent à concevoir les différents types d'action (réhabilitation, accompagnement social, aménagement des espaces, prévention de la délinquance, insertion...) en relation les uns avec les autres, et en prenant appui sur les popula-

tions elles-mêmes. Ce dernier aspect est mis en valeur avec la notion de « développement social », alors que l'articulation des actions est invoquée au travers de celle de « transversalité ».

- ³ Implication des habitants qui ne se vérifie pas toujours, mais qui reste toujours évoquée pour spécifier le DSU (Développement social urbain).
- ⁴ Témoignage d'un travailleur social (Hammouche, 1995c).
- ⁵ Témoignage d'un logeur social (Hammouche, 1995c).
- ⁶ Assises Rhône-Alpes, 27 et 28 janvier 1995, pour la préparation de la 4e Conférence mondiale des femmes (Pékin, septembre 1995).
- ⁷ « Soudé du cerveau », aux yeux de certains jeunes, car hermétique à leur logique, tout comme il peut être « soudé du portefeuille », parce qu'il refuse la plupart des dépenses liées aux loisirs.
- ⁸ Témoignage d'un travailleur social (Hammouche, 1995c).
- ⁹ Le Code de la famille comprend 227 articles répartis en quatre parties qui couvrent l'ensemble des relations : « du mariage et de sa dissolution » (livre premier), « de la représentation légale » (livre deuxième), « des successions » (livre troisième), « des dispositions testamentaires, legs, donation, waqf » (livre quatrième).
- ¹⁰ Contrairement à ce qui était prévu dans le projet de 1981, où cette possibilité était assortie de conditions restrictives. L'avant-projet de 1973 était encore plus favorable : « La femme a le droit d'exercer une profession sans le consentement de son mari » (art. 47).
- ¹¹ Extrait de « Famille : des racines pour exister », texte d'ATD Quart-Monde dans le dossier annuel 1995 de la MRIE (Mission régionale d'information sur l'exclusion).

Bibliographie

- BACHMANN, Christian, et Nicole LEGUENNEC. 1996. *Violences urbaines*. Paris, Albin Michel.
- BAROU, Jacques. 1994. « Les femmes au sein de l'immigration étrangère en France », *Écarts d'identité*, 68, mars : 2-4.
- BENSLAMA, Fethi, et Gilbert GRAND-GUILLAUME. 1989. « Transformation de la figure du père et fonction paternelle », dans *Le Père*. Paris, Denoël : 337-351.
- BOURDIEU, Pierre, et Abdelmalek SAYAD. 1964. *Le Déracinement*. Paris, Minuit.
- CHAMBOREDON, Jean-Claude, et Madeleine LEMAIRE. 1970. « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, XI, 1 : 3-33.
- CHAOUI, Abdellatif. 1995. « La famille c'est sacré... Entretien avec S. L., Algérienne mère de trois enfants », *Écarts d'identité*, 77, juin : 23-25.
- DEBARBIEUX, Éric. 1996. « Violence et ethnisisation dans l'école française », *Hommes et migrations*, 1201, septembre : 12-17.
- DONZELOT, Jacques, et Philippe ESTEBE. 1994. *L'État animateur. Essai sur la politique de la ville*. Paris, Esprit.
- DUBET, François. 1987. *La Galère : jeunes en survie*. Paris, Fayard.
- DUBET, François, et D. LAPEYRONNIE. 1992. *Les Quartiers d'exil*. Paris, Seuil.
- ÉCARTS D'IDENTITÉ. 1994. « Au nom du père. Visages du père dans l'immigration », 71, décembre.
- GALLAND, Olivier. 1991. *Sociologie de la jeunesse*. Paris, A. Colin.
- GRANDGUILLAUME, Gilbert. 1995. « Être algérien chez soi et hors de soi », *Intersignes*, 10 : 79-88.
- HAMMOUCHE, Abdelhafid. 1991. « L'évolution du statut des femmes maghrébines », *Hommes et migrations*, 1142-1143, avril-mai : 89-92.
- HAMMOUCHE, Abdelhafid. 1994. *Mariages et immigration*. Lyon, PUL.
- HAMMOUCHE, Abdelhafid. 1995a. « Adolescence ou l'émergence d'un nouvel âge en situation migratoire », *Hommes et migrations*, 1185 : 6-11.
- HAMMOUCHE, Abdelhafid. 1995b. « Filles et stratégies matrimoniales en situation migratoire », *Regards sociologiques*, 9/10 : 91-100.
- HAMMOUCHE, Abdelhafid. 1995c. *Vaulx-en-Velin. Commission prévention et sécurité. Synthèse*. Préfecture du Rhône, Ville de Vaulx-en-Velin, ALFA.
- HAMMOUCHE, Abdelhafid. 1996. « Quartiers sans travail : sociabilité au point mort », *Hommes et migrations*, 1195, février : 15-21.
- HANNERZ, Ulf. 1983. *Explorer la ville*. Paris, Éd. de Minuit.
- HILY, Marie-Antoinette, et Michel ORIOL. 1991. « Communauté : discours savants, usages populaires », *Migrants-Formation*, 86 : 12-18.
- ION, Jacques. 1990. *Le Travail social à l'épreuve du territoire*. Toulouse, Privat.
- JOSEPH, Isaac. 1984. *Le Passant considérable. Essai sur la dispersion de l'espace public*. Paris, Librairie des Méridiens.
- KNIBIEHLER, Yvonne. 1987. *Les Pères aussi ont une histoire*. Paris, Hachette.
- LACOSTE-DUJARDIN, Camille. 1985. *Des mères contre les femmes*. Paris, La Découverte.
- LAGREE, Jean-Claude. 1985. « Interactions locales dans l'espace résidentiel », *Les Annales de la recherche urbaine*, 27, juillet, 57-67.
- LEPAGE, Véronique. 1996. « Familles en difficultés cherchent pères », *Villes et Quartiers Rhône-Alpes*, 12, février : 6-8.
- MACHALON, T. 1994. « L'Algérie des cousins », *Le Monde diplomatique*, novembre.
- NOUSCHI, André. 1995. *L'Algérie amère*. Paris, La Maison des sciences de l'homme.
- PAYET, Jean-Paul. 1985. « L'insolence », *Les Annales de la recherche urbaine*, 27, juillet : 49-55.
- SAYAD, Abdelmalek. 1977. « Les trois âges de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 15 : 59-80.
- SAYAD, Abdelmalek. 1991. *L'Immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Bruxelles, De Boeck Wesmael.
- SOUAD, Khodja. 1991. *A comme Algériennes*. Alger, ENAL.
- VANDEVELDE, Hélène. 1982. « Où en est le problème du code de la famille en Algérie », *Maghreb Machrek Monde Arabe*, 97 : 39-54.
- VANDEVELDE, Hélène. 1985. « Le code algérien de la famille », *Monde Arabe Maghreb Machrek*, 107 : 52-64.
- VILLES ET QUARTIERS RHÔNE-ALPES. 1996. *Familles cherchent pères*, 12, février.
- ZERHAOUI, Ahcène. 1977. *L'Immigration algérienne en France, quelques aspects de la vie familiale*. Paris, Maspero.